



Plus fort que “ Majax “.

Moins drôle que “ Garcimore “ et hop ...

Quelques précisions avant de démarrer le spectacle :

Vous avez pu lire dans le dernier “Santeny Mag” que le comité des fêtes de Santeny recherchait des bénévoles, et pour cause.

Les bénévoles s’en vont les uns après les autres et le président du comité des fêtes a démissionné début décembre laissant la place de président vacante.

Le maire et deux de ses adjoints font partie du conseil d’administration du comité.

Les statuts du comité des fêtes ne permettent pas que la vice-présidente représente et engage l’association quand le président en exercice a démissionné.

Le Spectacle :

- **(premier tour de magie).**

Lors du conseil municipal du 11 décembre 2023, il est mis au vote, l’attribution au comité des fêtes d’une subvention de 11.280 €.

Ne pouvant participer au vote, le Maire et ses deux adjoints se retirent laissant à l’adjointe à l’urbanisme le soin de présenter le point. [Courage fuyons ...](#)

- **(deuxième tour de magie)**

L’adjointe en question récite ou plutôt lit le texte préparé et explique que le comité des fêtes a demandé à ce que la patinoire en glace soit protégée et couverte pour, veiller à la santé des santenois et santenoises. [On pallie comme on peut au départ des médecins ...](#)

- **(troisième tour de magie)**

La subvention de 11.280 € sert à couvrir deux dépenses futures. Un spectacle avec des échassiers pour +/- 3000 € et une bâche pour couvrir la patinoire pour +/- 8.000 € **EN LOCATION sur une durée de 14 jours**. Rien n’est encore au vote, un devis est présenté alors que la structure est déjà en place sur la patinoire. [Ce n’est plus de la magie mais de l’art divinatoire ...](#)

- **(quatrième tour de magie)**

Il est expliqué qu’avec cette nouvelle subvention, la commune s’approchera de son engagement qui est d’attribuer près de 80.000 € chaque année aux associations. [Et hop c’est magique ...](#)

Fin du spectacle.



Notre village, une ambition partagée

Vous aurez compris que sous ces quelques traits d'humour, mais il en faut tant le sujet est grave, que nous avons à faire à une, voire, des manipulations manifestes.

Le comité des fêtes (C.D.F) est devenu après seulement quelques mois d'existence "l'association" qui a obtenu le plus de subventions en 2023 avec plus de 18.000 €, pour **0 adhérent** (Chiffre figurant dans le dossier présenté par l'association).

Pour 2023, l'A.C.S. association pourtant historique a eu 0 € et l'A.S.A.C. a vu sa subvention diminuer de 500 €.

Les réservations des salles de l'espace Montanglos sont refusées aux associations alors qu'elles sont accordées au C.D.F pour y réaliser les mêmes animations que celles proposées jusqu'à lors par les associations. Pourquoi ??

Nous avons bien compris que ce C.D.F est en fait un bras déguisé du Maire et de sa politique. Mais là, c'est un peu gros ...

Plusieurs questions ont été posées à l'adjointe intervenante sans que nous ayons de réponses.

- 1 : Comme la Mairie prend en charge les coûts de la patinoire, pourquoi ne prend-t-elle pas en charge le coût du barnum ?
- 2 : Pourquoi le C.D.F ne prend-t-il pas uniquement en charge le coût de l'animation ?
- 3 : Est-ce que cela est dû au fait que le budget "Fêtes et cérémonies" aurait été dépassé ?
- 4 : Pourquoi aucun bilan financier pouvant justifier le besoin de la subvention n'est présenté par cette association alors que c'est exigé pour toutes les autres.
- 5 : qu'est-il advenu des 22.000 € d'avoir accordés par Synerglaçce (Prestataire pour la fourniture de la patinoire) au titre des dysfonctionnements vécus fin 2022 ?

Nous avons aussi posé une question à l'adjointe chargée du développement durable qui est restée muette.

- 1 : Pourquoi avoir fait une patinoire en glace alors que toutes les communes s'y refusent ?
- 2 : Quel est le bilan carbone d'une patinoire de cette taille (112 m2)



Une patinoire synthétique aurait été grandement préférable. Cela aurait évité la location d'un barnum ainsi que la mise en place de compresseurs nécessaires pour garder la glace à température.

La photo a été prise dans l'après-midi du lundi 11 décembre.

Le conseil municipal s'est déroulé le 11 décembre à 20h30